

L'évolution de la délinquance juvénile : essai de bilan critique

Laurent MUCCHIELLI

(article paru *Vie sociale*, 2002, n°3, p. 21-47)

Proposer un essai de bilan critique sur le thème de l'évolution des délinquances juvéniles requiert quelques réflexions préalables sur la place de ce sujet dans le débat public actuel sur "l'insécurité" et sur la position de celui qui y intervient. Derrière la confusion que permet ce terme d'"insécurité", il est en effet patent que c'est fondamentalement de "la violence des jeunes" – et surtout des "jeunes de banlieues" – dont il est question. Tout discours sur ce thème est donc surchargé d'enjeux et il apparaît nécessaire de signaler quelques logiques de construction de ces discours politiques et médiatiques sur "l'insécurité" avant de poser les bases d'un autre type de réflexion¹.

Les discours sur "l'insécurité" et la position du sociologue

Les discours sur "l'insécurité" doivent d'abord être resitués dans le champ politique. Au fil des ans, la rhétorique électorale des hommes politiques a enfermé le débat dans des slogans et dans des choix manichéens (à commencer par le fait d'être rangé dans le camp des "démagogues" ou dans celui des "angéliques"). Par ailleurs, un certain nombre de pseudo experts (en réalité des marchands de sécurité, des représentants de syndicats de police, des journalistes très politisés), bien implantés dans les médias, ont réussi à faire passer pour des vérités "scientifiques" un certain nombre d'affirmations et de catégories d'analyse comme : les statistiques indiqueraient une "explosion de la délinquance des mineurs", les délinquants seraient "de plus en plus jeunes et de plus en plus violents", ils n'auraient "aucun repère" et seraient "désocialisés", l'école serait "envahie" voire "submergée" par "la violence", les parents auraient "démissionné", la police serait "désemparée" et la justice "laxiste", enfin il faudrait admettre que "l'intégration ne fonctionne plus". Au bout du compte, on nous propose également d'admettre sans plus d'analyse que "les anciennes méthodes ont échoué" et qu'"il faut désormais réagir d'une autre façon". L'idée même de prévention se trouve du coup discréditée et l'Ordonnance de 1945 sur la Justice des mineurs est désigné comme le mur légal à abattre.

Constatons ensuite que les médias ont pleinement assimilé ces arguments qui s'accordent avec le catastrophisme et le sensationnalisme dont il faut comprendre qu'ils sont pour eux,

¹. Je me permets de renvoyer pour plus de détails à Laurent Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2^{ème} éd. 2002 (les chapitres 1, 2 et 3 étant consacrés à l'analyse de la façon dont les médias, les hommes politiques, certains syndicats de police et quelques "experts" présentent dans le débat public la "réalité" de "l'insécurité"). Dans l'ensemble, cet article prend beaucoup appui sur ce livre, mais il se nourrit aussi de la quarantaine de débats et de rencontres auquel il a donné lieu depuis un an et demi et qui m'ont amené à quelques corrections et développements nouveaux. Je remercie toutes celles et tout ceux qui, par leurs questions et leurs critiques, m'ont permis de réfléchir de nouveau.

non pas des effets pervers, mais des principes même de fonctionnement. Au cours des dernières campagnes électorales (municipales en 2001, présidentielles en 2002), dans un flot quotidien ininterrompu, nombre de faits divers graves (homicides, braquages, viols collectifs) ont été érigés en symboles, en événements révélateurs du fait que chaque jour serait forcément pire que la veille et que des degrés de violence toujours plus élevés se manifesteraient au fil du temps.

Tous ces acteurs du débat public qui ont entonné en cœur le refrain de l'insécurité se sont justifiés en prenant à témoin le "sentiment d'insécurité" croissant des Français, le fait qu'une majorité d'entre eux désignent "l'insécurité" comme la "première de leurs préoccupations". Or, les enquêtes montrent que, s'il correspond bien à des peurs personnelles directes pour une petite partie d'entre eux (fondées ou non sur une expérience de la victimation personnelle ou dans son entourage²), ce sentiment renvoie chez la plupart à tout autre chose qu'au risque d'être victime, soi ou ses proches, d'un acte de délinquance³. Il renvoie en réalité à une préoccupation collective, qui s'articule chez certains à des rigidités mentales (xénophobie, volonté de rétablir la peine de mort, homophobie), mais qui se nourrit chez la plupart (surtout dans les milieux les plus pauvres et les moins diplômés) d'inquiétudes plus générales et plus partagées sur l'évolution sociale, sanitaire, industrielle de la société française et même sur l'évolution du monde moderne. Le sentiment d'insécurité est ici la traduction de l'incertitude du lendemain, de l'absence de réponse à des questions telles que "Que sera ma place et celle de mes enfants dans la société de demain?", "Sera-t-elle meilleure ou pire qu'aujourd'hui?". Dès lors, quoi qu'il en soit par ailleurs de la délinquance des jeunes, il est manifeste qu'en faisant de ce thème le catalyseur de toutes ces peurs, et en la présentant elle-même comme un phénomène incompréhensible et un danger se répandant comme une tâche d'huile, l'on a surtout réactivé la vieille peur des faubourgs criminels et fabriqué un bouc-émissaire et un exutoire à des inquiétudes beaucoup plus générales⁴.

Dans ce débat, le point de vue du sociologue doit selon nous consister à rappeler l'importance d'au moins cinq principes généraux de raisonnement :

- Le premier est celui qui consiste à refuser de positionner son discours en termes moraux. La moralisation du débat a pour effet d'introduire des préalables et d'orienter *a priori* la réflexion, donc en réalité d'interdire l'exercice de l'intelligence.
- Le deuxième est celui qui consiste à définir précisément ce dont on parle et à examiner les choses au cas par cas. Le chercheur est ainsi nécessairement amené à refuser l'usage de catégories globales comme "la délinquance" ou "la violence" (*a fortiori* "l'insécurité") au

². Expériences dont les conséquences ne sont pas seulement physiques ou émotionnelles, mais également morales, familiales et sociales au sens où, surtout lorsque les auteurs n'ont pas été identifiés et/ou sanctionnés, elles ont des répercussions sur toute la vision du monde des victimes (cf. Dominique Dray, *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-bois*, Paris, LGDJ, 1999).

³. Cf. Hugues Lagrange, Appréhension et préoccupation sécuritaire, *Déviance et société*, 1992, 1, p. 1-29 ; Sébastien Roché, *Le sentiment d'insécurité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993 ; Philippe Robert, Marie-Lys Pottier, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité : une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997, 6, p. 707-740.

⁴. Cf. notamment Henri Rey, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

sein desquelles sont amalgamés des comportements qui n'ont la plupart du temps rien à voir les uns avec les autres.

- Le troisième est celui qui consiste à replacer la réflexion dans une moyenne durée historique afin de sortir de l'événementiel et de considérer des tendances d'évolution ;
- Le quatrième est celui qui consiste à replacer chaque type de comportement dans son contexte de production comportemental et institutionnel spécifique ;
- Le cinquième est celui qui consiste à croiser un maximum d'indicateurs et de sources, aussi bien des sources statistiques que des études de terrain ⁵.

Le détour historique

Quittons donc l'univers des représentations médiatiques pour nous plonger dans une durée plus longue. Au cours du 20^{ème} siècle, la société française a connu en réalité trois grands moments de panique liés à la délinquance juvénile. La première période est celle des années 1900-1914 et la figure des jeunes délinquants de l'époque est celle des "Apaches". Cette panique s'organise alors déjà autour de trois éléments indissociables : premièrement une probable augmentation de la pression délinquante, liée à la situation économique et sociale du moment, deuxièmement une instrumentalisation de la peur de cette délinquance par les médias de masse naissants, troisièmement une instrumentalisation de cette peur dans le débat politique. Au cœur de cette période, l'existence de bandes de jeunes délinquants réputés très violents constitue déjà le centre du débat politico-médiatique, à tel point qu'un journaliste d'un quotidien de l'époque (*La Petite République*) peut écrire en 1907 : "L'insécurité est à la mode, c'est un fait" ⁶. Vous voyez que le problème ne date pas d'hier.

Attardons-nous davantage sur le deuxième moment de cette histoire, qui est plus proche de nous. Lors de l'été 1959 surgit dans la presse la figure des "blousons noirs". Ces bandes de jeunes hommes se caractériseraient par leur taille, qui serait faramineuse (on évoque des groupes rivaux comptant près d'une centaine de jeunes), et par leur violence, qui serait à la fois fulgurante (d'autant plus qu'elle utilise des armes, même de fortune) et "irrationnelle" ⁷. Un commentateur de l'époque témoigne avec une ironie significative du climat et des

⁵. A ce propos, il importe d'indiquer d'emblée qu'il existe trois instruments statistiques utilisables dans ce débat et non un seul : 1/ les chiffres de la police, certes, mais qui ne sont que l'enregistrement de l'activité des services de police et de gendarmerie (Ph. Robert, Bruno Aubusson de Cavarlay, M.-L. Pottier, Pierre Tournier, *Les comptes du crime. Les délinquance en France et leur mesure*, Paris, l'Harmattan, 1994), il faut donc regarder aussi 2/ les résultats des enquêtes faites directement auprès des victimes qu'elles aient ou non porté plainte (cf. Renée Zauberman, Philippe Robert, *Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan, 1995) et 3/ ceux des enquêtes dites de délinquance auto-révélee (c'est-à-dire que l'on mène directement auprès des jeunes pour les interroger sur leurs pratiques). A ces instruments quantitatifs, doivent ensuite s'ajouter les éléments qualitatifs que l'on peut recueillir de façon éparse, dont la visée n'est pas la mesure globale d'un phénomène mais la compréhension fine de ses mécanismes humains et sociaux de production, dans des contextes locaux dont il importe de ne pas gommer les spécificités pour permettre un exercice fructueux de comparaison avec d'autres terrains.

⁶. Cité par Dominique Kalifa, *Insécurité et opinion publique au début du XXème siècle*, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 1994, 17, p. 71-72.

⁷. Philippe Macaigne, *Quelques réflexions sur la présentation par la presse écrite des "Blousons noirs"*, *Annales de Vaucluse*, 1964, 2, p. 233-255.

angoisses de son époque : “ Comme l’ange noir, annonciateur des apocalypses célestes, le blouson noir inquiète. Est-il le signe avant-coureur d’un ‘effondrement total des valeurs occidentales’ ? Une matérialisation de la ‘crise morale’ du monde déchristianisé ? Une ‘avant garde’ de la barbarie en laquelle la guerre atomique risque de nous précipiter ? Autant de questions qui placent les ‘blousons noirs’ sur des sommets élevés, sans pour autant les expliquer ”⁸.

Que reprochait-on exactement aux “ blousons noirs ” ? Il est intéressant de constater que l’on incriminait fondamentalement quatre types de comportements qui sont encore aujourd’hui au cœur du débat :

- 1- A l’époque, l’on reprochait d’abord aux “ Blousons noirs ” des affrontements violents entre grandes bandes, se battant notamment à coups de chaînes de vélo et de barres de métal, autour de “ territoires ”, et s’affrontant aussi à l’occasion avec les forces de l’ordre.
- 2- La découverte sans doute la plus surprenante pour celui qui se plonge dans les documents de l’époque est que l’on accusait ensuite ces jeunes hommes de commettre des viols collectifs. Un sociologue écrit ainsi : “ ce délit qui était certes commis autrefois a pris une brusque extension dans les années 1950, et ceux qui le commettent actuellement se caractérisent par une absence quasi totale de sentiment de culpabilité. [...] il semble être vécu comme une sorte de jeu où les réactions de prudence l’important sur le besoin sexuel [...] par peur ou par honte, la victime se tait la plupart du temps ”⁹. De fait, ce sont les viols collectifs qui constituent la plus grosse partie de la criminalité sexuelle juvénile traitée dans les années 1960¹⁰.
- 3- On reprochait ensuite à ces jeunes des vols d’usage immédiat et ostentatoire liés aux nouveaux biens de consommation (la voiture, la mobylette).
- 4- On leur reprochait enfin des actes de vandalisme tournés contre les institutions (école, bâtiments publics) et déjà qualifiés à l’époque de “ gratuits ”, ainsi que des actes de vandalisme commis par des groupes de jeunes lors de manifestations musicales, en particulier les concerts de rock’n roll et des idoles de l’époque (les chroniques rapportent un nombre impressionnant de salles de concert, de cinéma et de bals populaires qui finissent mal et sont mis à sac ; un nombre très supérieur à celui d’aujourd’hui pour ce qui concerne ce type de manifestations)¹¹.

Ce rapide détour historique enseigne donc qu’il faut se garder de croire que nous sommes confrontés à des phénomènes radicalement nouveaux et qui seraient nécessairement de plus en plus graves (une “ escalade des violences urbaines ” pour reprendre une expression que certains commentateurs répètent de façon stéréotypée). Les phénomènes de délinquance juvénile se sont incontestablement intensifiés au cours des vingt dernières années mais, à

⁸. Émile Copfermann, *La génération des blousons noirs*, Paris, Maspéro, 1962, p. 33.

⁹. Roger Benjamin, *Délinquance juvénile et société anomique. L’évolution de la criminalité des mineurs en France de 1954 à 1964*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1971, p. 25.

¹⁰. Michel Henry, Guy Laurent, *Les adolescents criminels et la justice*, Vaucresson, CFRES, “ Enquêtes et recherches ” n°10, 1974.

¹¹. Sur ces deux derniers aspects, cf. par exemple Henri Michard, Jacques Sélosse, éd., *La délinquance des jeunes en groupe*, Paris, Cujas, 1963.

quelques exceptions près (comme les consommations et trafics de drogues), il n'est pas exact qu'ils sont d'une nature fondamentalement nouvelle à l'échelle historique.

Un regard d'ensemble sur l'évolution des vingt ou vingt-cinq dernières années

D'emblée, il est essentiel de redire que les délinquances juvéniles sont plurielles et qu'aucun outil statistique ne permet d'en mesurer avec précision l'évolution au fil du temps. La seule source de longue durée est la statistique de police, mais celle-ci ne constitue en aucune manière une enquête réalisée de la même façon année après année auprès d'un échantillon représentatif de la population. Cette statistique dépend de deux modes d'alimentation eux-mêmes évolutifs : ce que les victimes viennent déclarer (et leur comportement est très différent selon le type d'infraction dont il est question et selon l'évolution du regard de la société sur les différents types d'infraction), ce que les policiers cherchent par eux-mêmes (et leur organisation est elle-même tributaire des réformes dont ils sont l'objet et des consignes de priorité qu'ils peuvent recevoir à tout moment de leur hiérarchie, elle-même mise sous pression par les pouvoirs politiques nationaux ou locaux). Pour ces raisons, la statistique de police est à prendre avec beaucoup de prudence ; les changements brutaux de niveau d'enregistrement que l'on observe parfois étant presque toujours liés à des changements dans le mode d'enregistrement lui-même et non dans les comportements délinquants. C'est le cas par exemple de la brutale augmentation en 1993-1994 de la part des mineurs dans les mis en cause par la police¹². C'est sans doute également le cas de la prétendue hausse subite de la délinquance constatée ces dernières années dans les zones de gendarmerie. Réfléchissons-y un instant : comment pourrait-il en être autrement ? Pourquoi, subitement, la cohorte d'enfants née telle année et arrivant à l'âge où l'on commet le plus de délinquance, se comporterait de façon très différente de la cohorte d'enfants née l'année précédente ? Par un effet de conjonction astrale ? Ceci est peu sérieux. Les évolutions des pratiques et des représentations sociales s'inscrivent toujours dans la durée. Par contre, les fonctionnements administratifs peuvent évidemment connaître des réorganisations rapides. Est-il si difficile de comprendre que les hausses brutales des années 1993-1994 (changement de couleur politique du gouvernement, inscription prioritaire de la " lutte contre l'insécurité " et ministère de l'Intérieur dirigé par monsieur Pasqua) puis des années 1998-2001 (changement de couleur politique du gouvernement, inscription prioritaire de la " lutte contre l'insécurité " et ministère de l'Intérieur dirigé par monsieur Chevènement) sont liées essentiellement à des périodes politiques marquées par une volonté d'intensification du traitement policier et judiciaire de la délinquance des mineurs, donc par des consignes données en ce sens aux forces de police ? Ceci ne signifie en aucun cas que les délinquances juvéniles n'ont pas augmenté par ailleurs, simplement que cette évolution ne peut pas être chiffrée par le moyen de la statistique de police. En toute rigueur, le sociologue doit donc

¹². Cf. l'analyse incontournable de Bruno Aubusson de Cavarlay, La place des mineurs dans la délinquance enregistrée, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 1997, 29, p. 17-38.

confronter différentes sources, s'en tenir à la recherche de tendances générales et faire porter le cœur de son effort intellectuel sur l'interprétation de ces tendances.

Si donc l'on tente de décrire l'évolution des délinquances juvéniles depuis la fin des années 1970, dans l'optique d'un essai de diagnostic d'ensemble, cinq sous-ensembles semblent se dégager, qui réclament chacune des interprétations particulières.

1. *L'essentiel est, encore et toujours, constitué par les vols et les cambriolages.*

Il est significatif que, dans le débat public, les commentateurs se centrent systématiquement sur " la violence " et qu'ils oublient toujours de rappeler que les vols et les cambriolages constituent près des deux tiers de la délinquance globale enregistrée (avec ici une assez grande convergence entre les données de la police et les déclarations des victimes¹³). En d'autres termes, en matière de délinquance, le principal risque dans notre société n'est pas de se faire agresser physiquement mais de se faire voler des biens, notamment de se faire voler sa voiture, de se faire voler dans sa voiture (vols à la roulotte) ou à son domicile (cambriolages).

Si l'on oublie de rappeler ces faits primordiaux, est-ce parce que l'on ne veut pas s'interroger sur les explications qu'ils appelleraient ? La question mérite d'être posée. Ainsi, on entend peu parler du fait que le taux d'élucidation des affaires de vols et de cambriolages par la police est particulièrement faible, et que cela s'explique en partie par les priorités de travail qui sont données aux policiers (que l'on occupe parfois davantage à faire des contraventions routières qu'à patrouiller dans les lieux publics ou s'occuper du suivi des victimes)¹⁴. On parle également fort peu du fait qu'il existe aujourd'hui des moyens techniques de protection des véhicules et des domiciles, mais que ces moyens coûtent très chers et sont de fait réservés aux milieux privilégiés. On n'évoque également pratiquement jamais le fait que, s'agissant en particulier des mineurs, ces vols et cambriolages (ajoutons parfois aussi ces rackets dans les écoles) sont massivement orientés vers les biens de consommation les plus en vogue dans la jeunesse. Toujours la voiture (et les deux roues), mais aussi le matériel hi-fi et les disques (aujourd'hui les CD), désormais surtout les vêtements sportifs de marque (cible privilégiée que constate nombre de centres commerciaux) et les téléphones portables. Ce n'est pas un hasard si, aux dires de la Direction Centrale de la Police Nationale, près de la moitié de ce qu'elle a enregistré ces dernières années à Paris comme des " vols avec violence " sont en fait des vols à l'arraché de téléphones portables. Or qu'est-ce que le téléphone portable sinon le dernier gadget de la société de consommation, celui que tous les adolescents veulent avoir ?¹⁵ Ceci nous rappelle un schéma social général qui se cache derrière une partie de ces vols commis par des mineurs : des jeunes volent d'autres jeunes ou bien volent des commerces afin de jouir de biens qu'eux-mêmes et leurs

¹³. Philippe Robert, Renée Zauberman, Marie-Lys Pottier, Hugues Lagrange, Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, 40 (2), p. 255-294.

¹⁴. Sur le travail de la police, on renvoie le lecteur au livre *princeps* de Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

¹⁵. Et que, de fait, possèderaient 26 % des 11-14 ans, 62 % des 15-17 ans et 78 % des 18-19 ans (cité par Martine Fournier, *Sciences Humaines*, 2002, 127, p. 33).

parents ne peuvent pas leur payer. On retrouve ici le mécanisme de la frustration que le sociologue américain Robert Merton avait mis en évidence il y a plus d'un demi-siècle¹⁶. Merton disait la chose suivante : nous vivons dans une société de consommation qui crée dans l'ensemble de la jeunesse des aspirations à la jouissance de ces biens de consommation. Cette société s'enrichit globalement mais elle maintient en son sein de fortes inégalités sociales. Dès lors il y aura toujours une partie des jeunes pauvres qui voleront pour posséder les mêmes biens. Les décennies passent et l'analyse Merton est toujours plus pertinente¹⁷. Ceci doit nous amener à reconnaître qu'il existe une délinquance juvénile qui est liée de façon *structurelle* au fonctionnement de notre société, qui suit logiquement l'évolution de la société consommation et qui opère en son sein une sorte de redistribution violente. Ceci dérange sans doute ceux qui voudraient que la morale permette de régler les problèmes sociaux, mais le sociologue ne peut pas l'occulter, *a fortiori* dans une période où, plus que jamais en ces temps d'effondrement des grandes espérances collectives et d'incertitudes sur l'avenir, la publicité provoque continuellement nos consciences en nous expliquant que l'argent est roi car " le bonheur c'est d'avoir " comme note justement le poète Alain Souchon (*Foules sentimentales*, 1995), et la réussite c'est de paraître. Et si les pré-adolescents sont plus nombreux que jadis à commettre des vols¹⁸, n'est-ce pas aussi parce que cette société de consommation s'adresse à eux de plus en plus tôt ?¹⁹

2. *Les atteintes aux personnes mélangent des types d'agression très différents et dont les évolutions sont diverses.*

Venons-en maintenant aux agressions, pour dire d'emblée que si l'on ne fait pas ici au moins trois sous-distinctions, on risque fort de parler dans le vide, de parler d'une " violence " en général qui ne signifie rien en particulier. *Premièrement*, malgré tous les faits divers rapportés par les médias, les violences les plus graves n'augmentent pas dans la société française. L'ensemble des homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures suivis de mort est en baisse depuis le milieu des années 1990 et retrouve aujourd'hui le niveau du début des années 1970²⁰. Ceci est un fait, pourtant contre intuitif au regard de l'accumulation des faits divers qui fait le pain quotidien des médias. De plus, il ne semble pas qu'il y ait significativement plus de mineurs qu'autrefois parmi les auteurs de ces violences graves (qui concernent en réalité surtout les jeunes majeurs). *Deuxièmement*, il faut mettre à part la question des violences sexuelles. En effet, un problème majeur d'interprétation des statistiques de police se pose en cette matière. Est-ce que l'augmentation continue apparente est le reflet d'actes qui augmentent fortement ou bien de victimes qui portent de plus en plus

¹⁶. Robert K. Merton, *Structure sociale, anomie et déviance*, repris in *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Trad. Paris, Plon, 1965, p. 167-191.

¹⁷. Ainsi la comparaison de la courbe du taux de croissance des vols et de celle du taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans non diplômés fait-elle ressortir une similitude frappante : cf. Hugues Lagrange, *Crime et conjoncture économique*, *Revue française de sociologie*, 2001, 1, p. 57-79.

¹⁸. Ce qui, là non plus, n'est pas chiffrable.

¹⁹. Cf. par exemple Pierre Bruno, *Existe-t-il une culture adolescente ?*, Paris, In Press, 2000.

²⁰. Laurent Mucchielli, *Les homicides*, in L. Mucchielli, Ph. Robert, dir., *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, p. 148sqq.

souvent plainte ? Les enquêtes de victimation ne sont pas suffisamment anciennes pour trancher la question, mais nous disposons néanmoins de témoignages d'autres pays²¹ et de beaucoup d'indices sur l'évolution de la situation française. En effet, depuis plus de vingt ans, la société française " met le paquet " (passez-moi l'expression) pour dénoncer les violences faites aux femmes et les violences faites aux enfants. La loi pénale s'est beaucoup durcie, des associations d'aides aux victimes se sont créées, des numéros d'appel gratuits ont été mis en place, des campagnes sont réalisées dans les écoles et dans les médias, l'accueil des victimes s'est amélioré dans les commissariats et les palais de justice, etc.²² Comme le dit par exemple l'historien Georges Vigarello : " l'image du viol a aujourd'hui basculé autour de trois points : les plaintes mieux suivies de femmes adultes, la certitude et la prise en compte d'un trauma, la hiérarchie renouvelée des violences " ²³. De fait, on ose énoncer et dénoncer aujourd'hui des violences qui autrefois étaient dissimulées, s'agissant de victimes qui sont massivement des femmes et des enfants. La pédophilie en offre un exemple saisissant. Le fait que des enseignants ou même des prêtres puissent être condamnés par la justice ne signifie nullement que ces comportements sont nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est que ces faits soient reconnus et que les coupables soient condamnés. Félicitons-nous de cette évolution mais comprenons qu'elle joue logiquement dans le sens d'une aggravation continue des chiffres de la police puisque l'on part d'une situation de sous-estimation considérable de la réalité. *Troisièmement*, nous arrivons enfin à des violences dont le croisement des diverses sources (statistiques de police, enquêtes de victimation, observations de terrain) indique qu'elles sont effectivement en augmentation depuis une quinzaine d'années. Il ne s'agit ni de violences mortelles, ni de violences sexuelles, mais de violences moins graves, disons-le en langage ordinaire : des bagarres, plus ou moins graves (généralement à coups de poings, parfois à coups de couteaux), impliquant plus ou moins de personnes, survenant le plus souvent dans la rue et dans les transports en commun (ou alors au domicile pour les coups échangés entre cohabitants)²⁴. Contrairement aux résultats des enquêtes sur le sentiment d'insécurité qui montrent que les personnes âgées et les femmes sont globalement plus insécures, les enquêtes de victimation indiquent ici que ce sont les jeunes hommes (15-30 ans) qui sont les principales victimes de ces affrontements²⁵. Autrement dit, les jeunes garçons se battent entre

²¹. Par exemple un témoignage québécois sur une hausse des signalements d'agressions sexuelles commis par des mineurs à partir du milieu des années 1980 : Martine Jacob, André McKiggen, Jean Proulx, Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseur sexuels, *Criminologie*, 1993, 1, p. 134-135.

²². Pierre Tournier, Agressions sexuelles : du dépôt de plainte à l'exécution des peines, in Evry Archer, dir., *Agressions sexuelles : victimes et auteurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 32sqq.

²³. Georges Vigarello, *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 236.

²⁴. L'enquête de victimation du CESDIP menée en Ile-de-France au début de l'année 2001 auprès d'un échantillon de 10 500 personnes indique notamment 1) que, sur les 6,7 % de personnes qui déclarent avoir été victime d'au moins une agression au cours des trois années écoulées, une sur six le doit à un proche habitant avec elle, 2) que 39 % ont subi l'agression dans la rue, 23 % dans les transports en commun et les gares, 8 % dans un domicile, 3) que dans 54 % des cas l'agression était simplement verbale (ou le fait d'un regard ou d'une posture), qu'elle n'a entraîné une blessure que dans un cas sur six et un arrêt de travail d'au moins huit jours que dans moins de 7 % des cas (soit 0,45 % de l'ensemble des enquêtés) : M.-L. Pottier, Ph. Robert, R. Zauberman, *Les victimes et le sentiment d'insécurité en Ile-de-France*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002, p. 38sqq.

²⁵. Ce qui n'exclut pas le fait que la sous-représentation des femmes et des personnes âgées parmi ces victimes puisse être liée en partie au fait que ces catégories de personnes développent parfois des stratégies d'évitement des lieux et des interactions susceptibles selon elles de générer des affrontements physiques.

eux, dans la rue et dans les parties communes d'immeubles, dans les transports en commun et sur le quai des gares, dans les cours de récréation et à la sortie des écoles²⁶. Il est probable que ces agressions trouvent des contextes de développement favorable d'une part dans les situations où une forte inter-connaissance fait planer la menace de représailles sur la victime si elle dénonçait son agresseur (c'est sans doute fréquemment le cas du racket en milieu scolaire), d'autre part et au contraire dans les situations (numériquement beaucoup plus nombreuses) où l'anonymat facilite la désaffectation de la victime et réduit le risque de représailles pour l'agresseur (c'est sans doute fréquemment le cas de l'agression dans la rue et dans les transports en commun). Le cœur du risque d'agression met donc en scène des jeunes hommes résidant principalement dans et autour des quartiers populaires, et des victimes dont le profil n'est guère différent. De fait, c'est dans ces quartiers que s'exacerbent les logiques d'honneur et de revalorisation identitaire par le biais du territoire, deux phénomènes qui sont d'autant plus prégnant chez l'individu qu'il n'a par ailleurs pas grand chose de valorisant à quoi se raccrocher dans son histoire personnelle (origine nationale, histoire familiale, parcours scolaire, perspective d'insertion économique)²⁷. Ce processus est tout à fait classique²⁸, mais il s'est incontestablement accentué au cours des quinze dernières années, du fait notamment de la pérennisation des situations de marginalisation de l'école et du monde du travail dans une partie de la jeunesse des quartiers populaires, tout particulièrement en ce qui concerne les jeunes (français ou étrangers) de familles maghrébines²⁹.

3. Le développement d'atteintes aux biens et aux personnes qui représentent les institutions.

Particulièrement depuis la fin des années 1980, il semble incontestable (car, une fois de plus, diverses sources convergent en ce sens) que l'on assiste à une forte augmentation de ce que l'on peut appeler des "violences contre les institutions" pour désigner à la fois tous les types de vandalisme contre les biens publics et les différentes formes d'irrespect, de provocation et parfois d'agression envers les personnes symbolisant les institutions publiques (essentiellement les policiers, souvent aussi les conducteurs et contrôleurs des transports en

²⁶. Les données statistiques du ministère de l'Éducation nationale, fiables seulement en ce qui concerne les "faits graves", indiquent régulièrement que plus de 85 % des victimes d'agressions physiques sont les élèves eux-mêmes (et non les enseignants ou les personnels administratifs).

²⁷. Sur ce ressort classique de l'affrontement des corps, cf. Claire Calogirou, *Sauver son honneur. Rapports sociaux en milieu urbain défavorisé*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; sur sa banalisation dans les groupes de pairs dès la pré-adolescence, cf. David Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Paris, Odile Jacob, 1997.

²⁸. Cf. les travaux de Gérard Mauger (par exemple : bandes et valeurs de virilité, *Regards sur l'actualité*, 1998, n°243, p. 29-39) à partir d'observations dans les années 1970, et la thèse de Maryse Esterle-Hedibel, *La bande, le risque, l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997, à partir d'observations dans les années 1980.

²⁹. A titre d'exemple, dans l'enquête "Emploi" de l'INSEE en 1992, le taux de chômage des Français était de 9,5, celui des Étrangers de 18,6 mais il montait à 29,6 % chez les Maghrébins et, parmi ces derniers, le taux de chômage de la tranche des 15-24 ans atteignait 50,6 % (cf. *Les étrangers en France*, Paris, INSEE, 1994). La même enquête datée de mars 2000, indique que ces ordres de grandeur n'ont presque pas changé. Les jeunes d'origine maghrébine (ou plus généralement africaine) sont également sur-représentés parmi l'ensemble des jeunes déscolarisés ou sortis de l'école sans diplôme (Hugues Lagrange, Catherine Bidart, *Absentéisme, conduites délictueuses et délinquance juvénile à Mantes la ville et aux Mureaux*, Paris, Rapport final pour le GIP Droit et Justice, 2000).

commun, parfois même les pompiers³⁰). Qu'est-ce qui peut expliquer cette évolution ? Là encore, il faudrait y consacrer quelques dizaines de pages et donner de très nombreux exemples pour saisir la multiplicité des formes et des acteurs de ce type de violences. On ne peut ici que résumer quelques mécanismes généraux et attirer l'attention sur l'importance des contextes locaux.

Sur un plan très général, il est difficile de ne pas mettre ces “violences contre les institutions” en rapport d'une part avec l'évolution générale de notre société et notamment le recul de certaines formes de soumission à l'autorité (en famille, et avec des répercussions dans le rapport aux enseignants), d'autre part et surtout avec la considérable perte de prestige et de légitimité des institutions, liée elle-même au discrédit des élites politiques et à la question (centrale à mon sens) de la non-représentation politique de toute une partie de la population³¹. Ceci renforce considérablement des sentiments d'abandon et des sentiments que je qualifierais de “victimisation collective” des habitants ; sentiments qui encouragent fortement non seulement la méfiance et l'évitement des institutions mais même le développement – notamment dans une partie de la jeunesse – de ce que l'on pourrait appeler parfois une “culture anti-institutionnelle” conduisant au dénigrement systématique de ces institutions. Les chansons de Rap traduisent à leur manière cette vision du monde marquée par l'injustice et la victimisation collective³². Et à bien des égards, les “émeutes urbaines” cristallisent ces sentiments et les déchaînent ponctuellement³³. Il faut donc être capable de reconnaître derrière quantité de conduites rebelles et d'actes qualifiés généralement de “vandalisme”, des formes certes peu construites mais non moins signifiantes d'une violence *politique* que la société française actuelle ne veut pas entendre. “Quelle cécité nous conduit à ne percevoir ces phénomènes que sous l'angle pénal, et le plus souvent policier, c'est-à-dire précisément en esquivant leur dimension politique ?”, interroge justement Lagrange³⁴. Si les jeunes issus de l'immigration maghrébine sont parfois sur-représentés dans ce type d'actes illicites, c'est précisément pour des raisons politiques que les décideurs (politiques et médiatiques) se refusent le plus souvent à reconnaître comme telles.

Ceci posé, il importe de ne pas gommer la dimension locale des tensions qui s'accroissent sur les institutions et leurs représentants. Les “violences contre les institutions” ne se

³⁰. Les médias ont parfois signalé aussi le fait que des médecins de nuit ou des facteurs avaient été victimes d'incivilités, de vols ou même d'agressions dans certains quartiers, ces phénomènes semblent toutefois extrêmement rares et très localisés.

³¹. La question du genre est aujourd'hui posée massivement dans l'espace politique, mais ni la question sociale (la non représentation des habitants des quartiers populaires et *a fortiori* de la population issue de l'immigration africaine), ni la question générationnelle (nos institutions sont à bien des égards gérontocratiques) ne le sont.

³². L. Mucchielli, Le rap de la jeunesse des quartiers relégués. Un univers de représentations structuré par des sentiments d'injustice et de victimisation collective, in Manuel Boucher, Alain Vulbeau, dir., *Émergences culturelles et jeunesse populaire*, Paris, à paraître, 2003.

³³. Cf. notamment Christian Bachmann, Nicole Leguennec, *Violences urbaines*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 355 ; Bernard Héroult, Didier Lapeyronnie, Le statut et l'identité. Les conflits sociaux et la protestation collective, in Olivier Galland, Yannick Lemel, dir., *La nouvelle société française. Trente années de mutation*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 181-212.

³⁴. H. Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris, Syros, 2001, p. 11. *A contrario*, cette dimension politique (de même du reste que la dimension économique précédente) échappe totalement à un auteur comme Sébastien Roché (Déviations et délits, in Olivier Galland, Yannick Lemel, dir., *La nouvelle société française*, Op.cit., p. 245-275).

manifestent pas au même degré selon les régions, les villes et les quartiers. Même à données démographiques et économiques comparables, il est assez clair que ces violences sont les plus fortes là où les représentants des institutions en question (notamment les policiers et les enseignants) connaissent eux aussi des dysfonctionnements. Dans certains quartiers, dans certaines villes, la relation entre la police et l'ensemble des habitants (pas seulement les jeunes) des quartiers réputés "sensibles" est exécrable³⁵. Les jeunes provoquent verbalement les policiers et caillassent régulièrement leurs véhicules mais la police a elle-même des modes d'intervention qui sont à la fois discriminatoires (ce sont les contrôles au faciès, fréquemment assortis d'insultes racistes et parfois de violences physiques) et plus violents qu'ailleurs³⁶. On assiste ainsi à des processus d'engrenages réciproques et à des cycles de ripostes et de représailles. Il y a là des *interactions* et l'on ne saurait analyser le comportement des jeunes sans analyser aussi les attitudes des autres acteurs de la vie de ces quartiers. Le même raisonnement général vaut aussi vis-à-vis des enseignants. Les enquêtes sur la "violence à l'école" révèlent que, à public équivalent et à environnement urbain équivalent, tous les établissements n'ont pas le même niveau de violence et que, au sein d'un même établissement, tous les enseignants n'y sont pas confrontés au même degré³⁷. Nous sommes ici – répétons-le car la chose est difficilement entendue aujourd'hui – face des interactions entre plusieurs acteurs et il faut s'interroger sur le comportement de tous ces acteurs et non d'un seul.

4. Le développement des "business" et des trafics dans les quartiers populaires.

Avant de développer ce point, soulignons deux faits : le premier est que le débat public s'intéresse beaucoup aux économies souterraines de milieux populaires mais guère à la délinquance d'affaires qui semble pourtant se porter également très bien ; le second est que l'action policière s'intéresse beaucoup plus aux usages et aux trafics de drogues qui ont lieu dans les quartiers populaires qu'à ceux – non moins réels – qui ont lieu dans des quartiers de classes moyennes voire de classes supérieures. Les drogues concernent tous les milieux sociaux (les enquêtes indiquent même que les jeunes consomment davantage de drogues dans

³⁵. Dans les quartiers pauvres du pays mantois, H. Lagrange et C. Bidart (*Absentéisme...*, Op.cit, p. 72) notent ainsi qu'"une part non négligeable de la délinquance et des conduites rebelles ne relève ni des déficits des familles, ni de mauvais exemples, ni même de l'absence d'alternatives mais de la dialectique qui se noue très tôt, dès la fin de l'enseignement primaire, entre les jeunes et les institutions, la police au premier chef".

³⁶. Ces tensions sont également inégalement réparties dans le temps. Dans la vie d'un quartier, il y a des moments "chauds" et des moments "froids". Et l'un des déterminants (non le seul) de cette "température" est le comportement des policiers, lui-même lié bien souvent aux injonctions politiques locales ou nationales. C'est ainsi que, à entendre les associations et les diverses formes de mobilisation qui s'observent depuis quelques mois, il est difficile de ne pas faire l'hypothèse qu'une augmentation des tensions liée au durcissement de la pression policière depuis l'année 2001, dans un contexte politique électoral (municipal puis national) qui a beaucoup valorisé la vision policière du traitement de la délinquance et qui a accentué ces injonctions de traitement systématique de la petite délinquance et des incivilités. Le vote de la Loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne, qui (dans son article 52) encourage l'intervention policière face à la simple occupation intempestive de halls d'immeuble, en est une illustration.

³⁷. Éric Debarbieux, *La violence en milieu scolaire*, vol. 1, Paris, Éditions Sociales Françaises, 1996.

les milieux aisés³⁸), mais on constate dans les données policières et judiciaires que la répression de l'usage et du trafic concerne massivement les milieux populaires³⁹. Il y a là des inégalités de traitement qui déforment la vision des choses. De manière générale, il faut donc rappeler que si les délinquances juvéniles sont nettement plus intenses dans les milieux populaires, elles sont également présentes dans les autres milieux sociaux, mais qu'elles y sont moins repérées et moins réprimées, pour diverses raisons.

Ceci étant dit, il faut encore souligner que l'existence de recels et de petits trafics dans les quartiers populaires est extrêmement ancienne. Là où la pauvreté est plus grande, on a toujours pratiqué le "système D" et les divers modes de débrouillardise. La nouveauté, c'est la place de la drogue dans ces économies illégales, place qui s'est beaucoup développée depuis la seconde moitié des années 1980⁴⁰. La place manque pour développer largement cette question sur laquelle s'accumulent les recherches depuis plusieurs années⁴¹. Compte tenu de la place de ce thème dans le débat public, il importe toutefois de faire une rapide mise au point en soulignant à la fois les raisons que les pouvoirs publics ont de s'inquiéter et celles qui devraient les inciter à ne pas céder pour autant à la panique en n'utilisant qu'une seule grille de lecture pour des phénomènes divers et en continuant à criminaliser des pratiques qui ne trouveront de solutions que dans le cadre d'un véritable débat sur la place des drogues dans la société française.

On peut d'abord s'inquiéter parce que le trafic de drogues amène une circulation d'argent beaucoup plus importante que les autres trafics (par exemple celui, classique, de pièces détachées de véhicules). Dès lors, il est beaucoup plus attirant pour les jeunes, il rapporte davantage et plus rapidement que d'autres "business", il amène une circulation d'argent très importante, donc des risques, donc des armes pour se protéger, donc des conflits et règlements de compte potentiellement plus graves, etc. On voit bien l'engrenage. Ensuite, en s'installant dans la durée, ces trafics amènent leurs auteurs (le plus souvent des jeunes hommes majeurs) à se "professionnaliser", à organiser leurs filières, stabiliser leur organisation, adapter leurs pratiques aux risques et aux contrôles (et, dans ce cadre, à utiliser parfois des mineurs pour des petites opérations de surveillance), à établir des circuits de blanchiment d'argent⁴². Il y a donc à l'évidence à la fois des risques d'engrenage et d'enfermement dans la carrière délinquante pour les jeunes adultes et des risques d'entraînement, d'initiation précoce à la délinquance pour les adolescents⁴³.

³⁸. Marie Choquet, Sylvie Ledoux, *Adolescents. Enquête nationale*, Paris, Éditions de l'INSERM, 1994 ; le fait est confirmé dans l'enquête de délinquance auto-reportée de Sébastien Roché, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil, 2001.

³⁹. Marie-Danièle Barré, Thierry Godefroy, *Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire*, CESDIP-OFDT, Étude n°19, 1999.

⁴⁰. Dominique Duprez, Michel Kokoreff, *Le monde des drogues. Usages et trafics dans les milieux populaires*, Paris, Odile Jacob, 2000.

⁴¹. Pour un tour d'horizon récent, cf. par exemple Claude Faugeron, Michel Kokoreff, dir., *Société avec drogues. Enjeux et limites*, Toulouse, Érès, 2002.

⁴². D. Duprez, M. Kokoreff, M. Weinberger, *Carrières, territoires et filières pénales. Pour une sociologie comparée des trafics de drogues*, Paris, OFDT, 2001.

⁴³. Cf. par exemple une illustration belge : Claire Gavray, Trajectoire déviante à la lisière entre adolescence et âge adulte, *Déviance et société*, 1997, 3, p. 273-288.

Cela étant, il ne faut pas non plus céder à la panique et raconter n'importe quoi, par exemple en déclarant – comme le font certains syndicalistes policiers et nombre de responsables politiques – que tous les quartiers populaires sont entrés dans un “ processus mafieux ” du type de celui qu'on vient de décrire⁴⁴ et qui, de surcroît, impliquerait toutes les générations au sein des familles. Il y a ici une extension abusive et une façon de criminaliser une population dont on paraît ignorer l'étendue numérique et sociale. Rappelons en effet que les consommateurs de drogues, pour l'essentiel des consommateurs de cannabis, se comptent en millions en France, qu'ils se rencontrent dans tous les milieux sociaux et que près d'un jeune garçon sur trois est concerné au total⁴⁵. Ce que les recherches laissent penser, c'est que dans la majorité des quartiers populaires nous n'avons pas affaire aujourd'hui à une telle “ logique mafieuse ” mettant en scène des poly-délinquants aguerris, armés, manipulant des sommes colossales, s'alimentant à l'étranger et revendant n'importe quelle drogue au tout-venant en recherchant constamment à accroître leur marché pour s'enrichir toujours plus. Dans la majorité des quartiers, il semble que nous avons affaire à des réseaux de taille très modeste (au maximum quelques dizaines d'individus), constitués de jeunes hommes non nécessairement poly-délinquants, qui revendent exclusivement du cannabis (sans chercher à vendre d'autres drogues fut-ce pour s'enrichir beaucoup plus), qui le revendent exclusivement dans le cadre de l'interconnaissance (sans chercher à sortir de leur quartier fut-ce pour s'enrichir beaucoup plus) et qui sont eux-mêmes usagers d'un produit qu'ils s'offrent en grande partie grâce à l'organisation de ce petit circuit de revente locale. Nous sommes donc là face à des modes de revente qui ne sont nullement analysables selon le modèle décrit plus haut. Terminons enfin sur ce point en répétant que le marché de drogues suppose, comme tout marché, une offre mais aussi une demande (à laquelle l'offre répond). Par conséquent qu'il n'est pas sérieux de prétendre régler le problème de l'offre sans s'interroger sur le développement de la demande et sur sa pluralité (dépendance des héroïnomanes, usage récréatif de LSD, ecstasy ou cocaïne, usage ordinaire modéré ou massif du cannabis, etc.)⁴⁶. C'est un débat général sur les drogues qu'il faudrait ouvrir en France. Et nous sommes de ce point de vue très en retard sur la plupart de nos voisins européens.

5. La question des incivilités et sa relation avec la délinquance.

La notion d'incivilités pose à l'évidence un problème de définition et véhicule un flou qui pourrait la placer dans la liste des catégories à éviter si l'on veut parler de choses précises. J'ai longtemps partagé cette position. Et les difficultés qu'a le principal promoteur français de cette notion (le politologue Sébastien Roché) pour en donner une définition sociologique satisfaisante, invitent à la prudence. Dans son dernier livre, il définit les incivilités comme “ des ruptures de l'ordre de la vie de tous les jours [...] [qui] menacent l'innocuité du rapport

⁴⁴. Signalons que, en toute rigueur, le terme de “ mafia ” n'est pas adapté car il désigne des situations où, tant dans la sphère économique que dans la sphère politique, les activités légales et les activités illégales sont étroitement imbriquées à travers des systèmes clientélistes.

⁴⁵. François Beck, Stéphane Legleye, Patrick Peretti-Watel, *Regards sur la fin de l'adolescence*, Paris, OFDT, 2000.

⁴⁶. Outre les rapports de l'OFDT, cf. par exemple H. Lagrange. *De l'affrontement à l'esquive*, Op.cit, p. 236-255.

public à autrui, son caractère prévisible et pacifique”, puis “des comportements non profitables, non conflictuels mais frictionnels, peu organisés et très visibles”, qui sont par ailleurs “très rarement jugés graves et condamnables si on les compare à d’autres comportements déviants” mais qui sont fortement ressentis du fait de leur répétition et de l’absence de sanction de leur auteur. Enfin ces interactions “se déroulent dans des lieux publics” ; il s’agit donc fondamentalement de “tensions sur les modes d’occupation de l’espace et sur la négociation des relations interindividuelles”⁴⁷. La définition est donc vague, mais les problèmes réels. Concrètement, les exemples d’incivilités donnés par l’auteur sont les suivants : “mendicité intimidante”, “souillures, petites dégradations, lacérations”, “petites dégradations pour vengeance”, “bruit, odeur, boire en public, crachat, irrespect, rodéo, abandon d’objet, décompression de porte, petits délits”, “quasi-conflits ou frictions, occupation de lieux, insultes”⁴⁸. Quiconque a mené ces dernières années quelques discussions même informelles avec de nombreux habitants des quartiers d’habitat social dans plusieurs villes françaises, s’est nécessairement convaincu de la fréquente réalité de ces problèmes dans leur vie quotidienne, ainsi que du fait que ce sont bien ces types de problèmes qui peuvent les exaspérer lorsque d’une part plusieurs se combinent entre eux et se répètent⁴⁹, d’autre part ceux qui les subissent n’y trouvent aucune solution par des recours privés ou publics, quand bien même il s’agit de petits délits prévus par le code pénal⁵⁰. C’est la raison pour laquelle cette question mérite d’être abordée en détail.

La démonstration de Roché consiste ensuite à montrer que la prégnance de ces incivilités a trois conséquences : sur le sentiment d’insécurité des habitants, sur le degré de confiance des citoyens envers les institutions et sur le développement de la délinquance juvénile. L’analyse quantitative proposée montre en effet que les jeunes commettent davantage de vols et d’agressions et sont plus souvent armés lorsqu’ils habitent dans des quartiers où les désordres, dégradations, etc., sont les plus nombreux. Restent à construire les interprétations. De même, l’accumulation de faits concrets énoncée précédemment ne débouche pas sur une analyse sociologique. Il manque à ces données une mise en évidence des différents types de relations entre catégories de populations, des différents types de conflits interpersonnels ou de situations jugées anormales par les individus, qui appellent sans doute des interprétations (et, par ailleurs, des solutions) spécifiques. A lire ces travaux, à consulter de nombreuses autres enquêtes locales de terrain et à accumuler les observations et discussions à chaque fois qu’un déplacement l’autorise, il me semble que l’on peut à tout le moins distinguer trois types de problèmes et deux sous-types spécifiques, d’intensité très variable selon les lieux :

A- les conflits de voisinage et leurs lots de reproches, d’insultes, de menaces, de dégradations des biens d’autrui, etc. ;

⁴⁷. S. Roché, *Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 47-49.

⁴⁸. Ibid., p. 34.

⁴⁹. Cf. aussi en ce sens Éric Debarbieux, dir., *L’oppression quotidienne*, Rapport du LARSEF pour l’IHESI, 2002.

⁵⁰. De fait, les dégradations, les incendies et les graffitis sont des délits ; les injures, les menaces, les abandons de détritus, de déchets et d’épaves, le tapage nocturne et les violences sans dommage physique sont des contraventions. Tous ces comportements sont passibles d’amendes au terme de la loi, mais le fait est qu’ils sont généralement considérés par la police et la justice comme trop peu graves pour nécessiter une réponse pénale.

B- la dégradation matérielle des lieux de vie qui résulte de l'accumulation de négligences par divers habitants et du mauvais entretien par les organismes de logement (ordures ménagères et sacs-poubelles qui traînent hors des endroits prévus à cet effet, odeurs d'urine dans les escaliers, ascenseurs fréquemment en panne, vitres brisées, boîtes aux lettres endommagées, mobilier urbain vieilli et dégradé)⁵¹ ;

B bis- le problème spécifique des graffitis réalisés par une partie des jeunes et perçus comme des dégradations matérielles et symboliques par les autres habitants ;

C- les désordres visibles et sonores de la jeunesse (musique écoutée à fort volume sonore, vociférations avec usages d'argot et de " gros mots ", jeux bruyants dont conduites ludiques de deux roues et de voitures et mises en scène de bagarres, provocations diverses à l'endroit des adultes et des représentants des institutions) et l'inquiétude des adultes face aux groupes de jeunes présents dans l'espace public ;

C bis- le problème spécifique de l'occupation nocturne des parties communes d'immeubles (halls d'entrée, cages d'escaliers, caves, parkings et souterrains) par des petits groupes de jeunes hommes désœuvrés, qui consomment de l'alcool et/ou du cannabis, dont les comportements bruyants et parfois provocateurs constituent des gênes objectives et sont parfois perçus subjectivement comme des menaces.

Les trois principaux types de problèmes sont en réalité d'une grande banalité à l'échelle historique. Nombre d'enquêtes sociologiques les signalent par exemple dans les quartiers HLM depuis les années 1960⁵². C'est plutôt le développement des deux sous-types spécifiques au cours des quinze dernières années qui caractérise la situation actuelle et cristallise d'une part l'inquiétude et la colère de nombreux habitants, d'autre part l'attention que les pouvoirs publics leur accordent.

Ce que les délinquances juvéniles disent sur l'évolution de la société française

Ce qui surprend sans doute le plus le sociologue dans le débat public actuel, c'est l'incapacité ou le refus, de la plupart des commentateurs, de s'interroger sur les causes de ces évolutions. Passons sur les aspects les plus superficiels qui conduisent certains entrepreneurs moraux à accuser les sociologues de " donner des excuses aux délinquants ", cette sottise ne mérite pas que l'on s'y attarde longuement⁵³, elle nous renvoie au premier des principes de raisonnement sociologique énoncé au début de ce texte : la distinction des jugements moraux et de l'analyse intellectuelle. Soulignons davantage l'incapacité de la très grande majorité des commentateurs en tous genres à comprendre que l'évolution de la délinquance juvénile est un

⁵¹. Face à l'unilatéralisme fréquent du débat, insistons avec Philippe Robert (*Le citoyen, le crime et l'État*, Paris, Droz, 1999, p. 73-74) sur le fait que le problème résulte bien tout à la fois et inséparablement du comportement des habitants et de la négligence des gestionnaires.

⁵². Cf. par ex. Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement, *Revue française de sociologie*, 1970, 1, p. 3-33 ; Jean-Claude Kaufmann, *La vie HLM. Usages et conflits*, Paris, Éditions Ouvrières, 1983.

⁵³. Sinon pour signaler qu'elle réunit des personnes d'horizons politique et social très divers, de l'ancien cadre d'un parti d'extrême droite reconverti dans la criminologie à l'université d'Assas (Xavier Raufer, *L'explosion criminelle*, Paris, Valmonde, 2002) jusqu'à l'intellectuel parisien, enseignant dans une grande école et animant une émission sur *France Culture* (Alain Finkielkraut, *L'imparfait du présent*, Paris, Gallimard, 2002).

indicateur (parmi d'autres) de l'évolution de certains mécanismes généraux de fonctionnement de la société française. Dit plus simplement et en termes courants : la société française est traversée par des crises dont le niveau des délinquances juvéniles est un symptôme⁵⁴. Si le niveau de certaines de ces délinquances a augmenté, le travail du sociologue n'est donc pas achevé tant qu'il n'a pas mis à jour ces crises.

La mise en forme savante des notions moralisantes du sens commun donne fréquemment lieu à des propositions très générales d'interprétation des crises en termes civilisationnels. La prétendue crise du processus de "civilisation des mœurs" (en référence à l'œuvre de Norbert Elias) en offre l'exemple chez des sociologues⁵⁵, de même que la prétendue "crise de l'autorité" en tant qu'elle serait référée principalement (voire exclusivement) à la figure paternelle, chez des psychologues⁵⁶. Les commentaires se focalisent sur les changements de comportements et ne se demandent pas quels changements de normes, de représentations sociales, de positions sociales et de modes de contrôles sociaux les sous-tendent. Même en peu d'espace, il est cependant possible d'énumérer un certain nombre de transformations de la société française qui affectent ces structures et qui ont en cela des conséquences directes ou indirectes sur les mécanismes de production des comportements de transgression des normes pénales et sociales. Pour aller à l'essentiel en peu d'espace, soulignons l'importance d'au moins cinq crises :

A- Une crise de la transmission générationnelle des repères et des espérances ?

Ce premier élément de réflexion est sans doute le plus délicat à saisir (au sens où il mêle des données de nature très différente), le plus flou (au sens où son impact est souvent difficile à évaluer) et le plus transversal (au sens où il concerne l'ensemble des milieux sociaux). Gardons donc le point d'interrogation et faisons simplement ici des hypothèses à partir de quelques constats. Évoquons pour commencer l'évolution des représentations les plus générales qui, si elles continuent à désigner la famille comme le principal lieu d'investissement de soi et de solidarité⁵⁷, insistent en même temps de plus en plus sur l'accomplissement personnel à travers les critères de la performance et de la jouissance présente⁵⁸. Cela a-t-il un impact sur les conduites à risque qui caractérisent la jeunesse ? Certains le pensent⁵⁹. La place de plus en plus centrale du sport et du show-business dans les médias et l'importance de plus en plus grande donnée à leurs vedettes dit tout de même quelque chose des représentations de la réussite et des caractéristiques de celles et ceux qui font figures d'exemples voire de modèles pour nombre d'adolescent(e)s, le

⁵⁴. Disons bien le niveau des délinquances juvéniles, non pas ces délinquances elles-mêmes, dans la mesure où il ne semble pas exister de société moderne qui ne connaisse pas ces phénomènes.

⁵⁵. Sur ce point, notre critique : L. Mucchielli, *Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués*, *Actuel Marx*, 1999, 26, p. 85sqq.

⁵⁶. Sur ce point, notre critique : L. Mucchielli, *Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable*, *Déviance et société*, 2001, 2, p. 209sqq.

⁵⁷. Ce qu'entérine plus que jamais la jeunesse : Olivier Galland, Bernard Roudet, dir., *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, Paris, l'Harmattan, 2001.

⁵⁸. Voir notamment les travaux d'Alain Ehrenberg (*Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; puis *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995).

⁵⁹. Également David Le Breton, *Les conduites à risque*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

paradoxe étant que ces exemples et ces modèles sont de fait inaccessibles à la plupart d'entre eux, lors même que l'écoute de la musique et la pratique du sport sont aujourd'hui leurs deux principaux loisirs ⁶⁰. L'évolution de ces représentations importe d'autant plus qu'elle s'articule à une évolution des pratiques marquées de plus en plus par un recul des activités partagées entre générations au profit d'une autonomisation croissante de l'adolescence, de sorties plus fréquentes et plus tardives ainsi que d'une intense consommation télévisuelle et cinématographique. Face à ces évolutions (sommairement entrevues), on peut s'interroger sur la perception par ces adolescents d'un monde adulte marqué à la fois par la difficulté de l'obtention d'un statut et l'âpreté de la compétition dans le monde professionnel, par la valorisation de l'argent au détriment du travail, par le discrédit des luttes politiques et de nombreuses formes de militantisme ou d'engagement, par l'accumulation d'exemples de délinquances et d'impunités en matière politique et financière, par le déclin des grandes espérances collectives et des conflits porteurs de choix de société au profit d'un monde qui structure ses représentations de l'avenir en terme de "risques". Et ces interrogations intéressent notre discussion dans la mesure où la perception du sens du monde dans lequel on vit est nécessairement liée à la valeur que l'on accorde à ses normes et à ses règles, dans la mesure où l'intériorisation de ces normes et de ces règles par les jeunes est nécessairement liée à l'exemple que leur donne à voir le monde des adultes. Bien entendu, dans chaque histoire individuelle, la dimension familiale constitue un filtre important. Mais ce filtre ne joue pas seul, en particulier à partir de l'âge où l'enfant sort de la référence principale aux modèles parentaux – c'est-à-dire, précisément, à partir de la pré-adolescence – pour se tourner vers les normes des groupes de pairs et commencer à percevoir à travers son parcours scolaire ce que sera peut-être son destin social. Ces évolutions sociétales sont donc sans doute un des facteurs qui contribuent à fragiliser l'intériorisation des normes et des repères à un âge de la vie marqué classiquement par la fragilisation de cet édifice mental.

B- *Une crise du modèle égalitaire républicain.*

Il semble peu contestable que, dans un pays comme la France dont la culture politique est profondément marquée par le discours républicain sur l'égalité des citoyens, l'intériorisation des normes a nécessairement partie liée avec la perception de la réalité de cette égalité. Or, le quart de siècle écoulé a révélé de ce point de vue l'importance d'une triple contradiction ou, pour le dire en termes sociologiques, d'un triple processus de ségrégation au sein de la communauté nationale (les trois aspects étant étroitement intégrés). Le *premier processus* de ségrégation est à la fois spatial et social : c'est la concentration des populations les plus fragiles à de nombreux points de vue (faiblesse du niveau de vie, faiblesse du niveau scolaire, taux de chômage, taux de familles monoparentales, etc.) dans certains espaces géographiques donnés. A l'opposé de l'idéal de mixité sociale affirmé par les politiques sociales et les politiques de logement de l'après-guerre, le quart de siècle écoulé a vu se reconstituer des

⁶⁰. Christine Chambaz, Les loisirs des jeunes en dehors du lycée et du collège, *Économie et statistique*, 1996, 293, p. 95-105.

frontières sociales et spatiales de plus en plus nettes⁶¹. Le *second processus* de ségrégation se développe au cœur même de la matrice républicaine : l'école. Ici aussi, la période de l'après-guerre a constitué une nouvelle phase de relance du processus d'intégration républicaine. Le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (1959) et l'unification progressive du premier cycle de l'enseignement secondaire à travers le "collège unique" (1975) ont marqué cette période de fort volontarisme pour "démocratiser l'école". Les collèges puis les lycées ont donc accueilli progressivement de plus en plus de jeunes des milieux populaires que la culture familiale et les sociabilités de pairs rendent plus rétifs à un ordre scolaire qui, dans le même temps, n'a quasiment pas évolué au sens où il demeure fondé sur la transmission d'un savoir disciplinaire par le biais d'un cours magistral et sur la sélection impitoyable des meilleurs sur la base notamment de leur soumission comportementale, de leur rapport à l'écrit et de leur mémoire à court terme. Inévitablement, une hiérarchisation s'est donc réintroduite au sein du formalisme égalitaire, les inégalités se sont progressivement redéployées au sein des classes, entre classes d'un même établissement et entre établissements. Ainsi, "la sélection ne se fait plus en amont par un tri social préalable à l'inscription dans les études, mais elle se réalise dans le flux même des parcours scolaires"⁶². Pourtant, la même politique est maintenue depuis un demi-siècle, comme en témoigne sa relance à la fin des années 1980 à travers le slogan "80 % d'une génération au bac". Elle continue donc à entretenir des espoirs de promotion sociale dans les milieux populaires, qu'elle ne peut que décevoir en orientant massivement leurs enfants vers les filières dévalorisées, quand elle ne les exclut pas simplement⁶³. La dévalorisation des victimes de la compétition scolaire n'en est que plus grande (et la relation entre l'échec scolaire et la délinquance n'en est que plus forte). Le *troisième processus* de ségrégation est symbolique et politique : c'est la constitution de catégories de classification qui entament le principe républicain d'unicité pour désigner des communautés spécifiques et pourvues d'attributs négatifs. Alors que la France est fondamentalement un pays d'immigration et que la République s'est construite par ailleurs en intégrant (parfois violemment) de fortes spécificités régionales, l'intégration politique et symbolique de la dernière vague d'immigration résiste à l'œuvre du temps. Pour des raisons liées à l'imaginaire colonial et à l'histoire des rapports entre les pays (notamment la Guerre d'Algérie), les populations d'origine nord-africaine sont majoritairement considérées comme porteuses de spécificités négatives et incompatibles avec la culture politique républicaine⁶⁴. Le tournant des années 1980 et 1990 fera sans doute date, il a en effet condensé le double stigmate de la dangerosité sociale et de l'"inassimilabilité culturelle" (pardonnez le barbarisme) à travers une série d'événements qui ont eu un très grand retentissement médiatico-politique : l'"affaire du voile

⁶¹. Cf. par exemple Jean Brun, Catherine Rhein, dir., *La ségrégation dans la ville*, Paris, l'Harmattan, 1994 ; et le dossier de la revue *Sociétés contemporaines*, 1995, n°22-23.

⁶². François Dubet, Danielo Martucelli, *A l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Seuil, 1996, p. 12.

⁶³. Cf. Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après. Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002.

⁶⁴. Cf. par exemple Jocelyne Cesari, *Faut-il avoir peur de l'Islam ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996.

islamique ” en 1989, les premières “ émeutes urbaines ” en 1990 et 1991, la Guerre du Golfe en 1991.

Concluons sur cette crise du modèle égalitaire républicain en insistant sur le fait que l’examen du détail de ces trois dimensions ségrégatives ne doit pas faire oublier leur étroite imbrication dans la vie sociale. Les populations d’origine maghrébine sont de fait touchées de plein fouet par ce processus dans ses trois dimensions et c’est précisément leur conjugaison qui génère ce sentiment de vivre dans un “ ghetto ” dont elles témoignent parfois et qui constitue à l’évidence un puissant facteur de fatalisme et de déculpabilisation de comportements délinquants pour les jeunes.

C- *Une crise de l’insertion dans la vie économique* en tant que cette insertion permet au moins trois choses fondamentales ⁶⁵, qui concernent toutes les générations même si elles ont des répercussions plus forte en matière de délinquance auprès des jeunes :

- la participation individuelle et familiale aux pratiques de consommation (de biens matériels mais aussi de services et de biens culturels) ;
- l’accès à un statut (dans une société où le travail demeure quoi qu’on en dise un élément de structuration identitaire essentiel) ;
- pour les jeunes : la projection d’un projet de vie adulte (incluant la possibilité de fonder un ménage et une famille ⁶⁶) ; pour les parents : la capacité à faire vivre une famille et à constituer une référence valorisée à l’égard des enfants.

Il s’agit bien ici d’une crise, profonde, au sens où les politiques d’emploi les plus volontaristes (comme encore, ces dernières années, la politique des “ emplois-jeunes ”) ne parviennent pas à entamer le “ noyau dur ” de cette crise, constitué par ces centaines de milliers de jeunes âgés de 16 à 30 ans (environ), sortis de l’école sans diplôme ou avec simplement un CAP et pour lesquels il n’existe pas de réelle perspective d’insertion au sens où nous l’avons défini plus haut. Situation d’autant plus préoccupante qu’elle rencontre directement la crise.

D- *Une crise de la représentation des couches populaires dans leur diversité culturelle et dans la place de leur travail dans la société.* A nouveau, nous touchons ici une crise que l’on pourrait dire structurelle et transversale, qui touche le monde ouvrier et les couches populaires dans leur ensemble, à travers en particulier une profonde dévalorisation symbolique et matérielle de leur travail et de la place de ce travail dans l’ensemble de la société ⁶⁷, et qui a aussi des répercussions importantes sur l’école. Au cœur de ces processus, les jeunes issus de l’immigration maghrébine, qui sont bien souvent les enfants des dernières vagues d’ouvriers non qualifiés, se débattent avec des handicaps d’autant plus déstabilisants qu’ils sont de

⁶⁵. On saisira en bonne partie l’ampleur de ces problématiques en consultant notamment la forte synthèse historique de Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

⁶⁶. Il est courant en sociologie de définir l’entrée dans l’âge adulte à l’aide de trois critères objectifs : l’obtention d’un emploi stable, la mise en couple et le départ du foyer parental (cf. Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 1997).

⁶⁷. Cf. Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.

surcroît fréquemment l'objet d'un rejet culturel et de pratiques discriminatoires (à l'embauche, dans les loisirs, dans le rapport aux institutions). Enfin, ces bouleversements de la place du monde ouvrier dans l'ensemble de la société et ces conflits internes au monde ouvrier ouvrent d'autant plus sur une situation de crise qu'ils ne parviennent pas à trouver des canaux de structuration politique. L'écroulement du Parti Communiste, le recul du syndicalisme ouvrier et les difficultés et contradictions d'émergence des mouvements de chômeurs d'une part, la non-représentation persistante de la population étrangère et d'origine étrangère d'autre part, ont considérablement éloigné ces couches populaires de l'action collective et de l'action politique (ce qui se traduit électoralement dans les progrès continus de l'abstention et de l'extrême droite depuis le milieu des années 1980).

E- Une crise des relations communautaires et des modes de régulation sociale locale infra-institutionnelle.

Cette crise est liée à plusieurs phénomènes. En premier lieu, on doit sans doute évoquer l'évolution de nos modes de vies urbains et périurbains qui, par opposition aux communautés villageoises d'autan, se caractérisent notamment par un fort anonymat et donc par une faible solidarité. La mobilité résidentielle de la population française, liée massivement à l'évolution économique, est considérable : on estime que près d'un Français sur deux (28 millions de personnes) a changé de logement au cours des années 1990⁶⁸. Cette mobilité résidentielle s'accompagne pour la plupart d'un mode de vie qui laisse peu de place aux relations micro-locales : on travaille rarement dans la ville ou dans le quartier où l'on habite, on fait de plus en plus ses courses dans les grandes surfaces et les zones commerciales, l'offre de loisirs suit également de plus en plus cette logique. Pour toutes ces raisons, la sociabilité et l'activité associative a de moins en moins une dimension locale, de même qu'elle est de moins en moins visible (elle s'effectue à l'intérieur des domiciles privés ou des lieux d'activités). Au voisinage s'est substitué le réseau, parfois très ténu lorsqu'il ne s'appuie pas sur la famille. A l'opposé de ce mouvement général de la société, la sociabilité des adolescents, surtout dans les quartiers populaires où la mobilité résidentielle est moins forte, est caractérisée par son fort ancrage local, elle prend appui précisément sur l'interconnaissance et sur la solidarité qui en découle (et qui transcende la frontière entre ceux qui délinquent, plus ou moins, et ceux qui ne le font pas)⁶⁹, et elle se réalise pour l'essentiel à l'extérieur des domiciles privés, souvent dans les espaces publics qui les jouxtent. Enfin, le quart de siècle écoulé est aussi marqué par l'effondrement rapide de modes d'encadrements sociaux, politiques et moraux traditionnels de la jeunesse. Il s'agit principalement, d'une part des acteurs (déjà évoqués) qui étaient liés à l'organisation du monde ouvrier et à ses modes de représentation politique, d'autre part des mouvements d'éducation populaire et des institutions religieuses (curés, associations de paroisse, mouvements de jeunesse chrétienne, etc.)⁷⁰.

⁶⁸. Brigitte Baccaïni, Les migrations internes en France de 1990 à 1999, *Économie et statistique*, 2001, 344, p. 39-67.

⁶⁹. Solidarité qui se traduit dans la formule entendue mille fois dans la bouche d'adolescents : " on est du même quartier, on a grandi ensemble ".

⁷⁰. François Dubet, Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992, p. 8.

L'ensemble de ces évolutions convergent pour mettre en évidence un problème général de réduction des modes de régulation sociale locale de type infra-institutionnel (au sens des institutions régaliennes). Pour le dire simplement : tandis qu'ils pouvaient jadis s'appuyer sur les solidarités de voisinage et sur la présence de nombreux autres adultes en position d'éducateurs (qu'il s'agisse d'éducation politique, morale, religieuse, etc.), les parents se trouvent aujourd'hui bien seuls pour jouer ce rôle (classique et indispensable) de contrôle des débordements de la jeunesse⁷¹. Et lorsque, pour de multiples raisons, ils y parviennent mal – l'école ne s'intéressant pas par ailleurs à ce que font les enfants lorsque les cours sont terminés –, ce sont leurs enfants qui se retrouvent fréquemment seuls et développent dans la rue une sociabilité juvénile classiquement porteuse de pratiques déviantes et délinquantes⁷².

Des crises de la société à la crise de l'État

L'ensemble de ces crises dessine les contours d'un nouveau contexte qui pèse massivement sur la façon dont, entre les débuts de la pré-adolescence et la fin de l'adolescence, se nouent les relations entre un jeune, sa famille, l'école et les différents acteurs de la vie quotidienne de son quartier. Dès lors, il n'est pas étonnant que les délinquances juvéniles soient d'une intensité toute particulière dans les villes et les quartiers dits "sensibles" et qui cumulent de fait les effets de tout ou partie de ces crises ; c'en est un des symptômes⁷³. S'y concentrent nombre de facteurs qui fragilisent les familles et donc diminuent les capacités de contrôle parental, en même temps qu'ils maximisent les risques d'échec et d'exclusion scolaires⁷⁴.

Pour conclure, on se demandera plutôt si, en répondant de plus en plus exclusivement à ces symptômes de crises par des sanctions pénales individuelles dont il connaît pourtant la faible efficacité⁷⁵, l'État ne révèle pas sa propre crise en termes de capacité d'analyse et d'action sur le fonctionnement de la société.

⁷¹. On pressent ici l'erreur des discours qui en font les principaux responsables des évolutions de la jeunesse.

⁷². D'où l'intérêt de réfléchir sur les situations de carences éducatives : cf. Laurent Ott, *Les enfants seuls. Approche éducative*, Paris, Dunod, 2000.

⁷³. L'augmentation des consommations de drogues et de psychotropes en est un autre, de même que l'augmentation du taux de suicide chez les jeunes adultes : cf. Louis Chauvel, L'uniformisation du taux de suicide masculin selon l'âge, *Revue française de sociologie*, 1997, 4, p. 681-734.

⁷⁴. Sur le premier aspect, cf. L. Mucchielli, Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile, *Recherches et Prévisions*, 2001, 63, p. 3-18 ; sur le second, cf. notamment S. Beaud, *80 % au bac... et après ?*, Op.cit.

⁷⁵. Pour résumer, la police n'attrape qu'une petite partie des délinquants et discrimine en cela les habitants des quartiers qui ressentent le plus les effets de la crise, tandis que la justice peine de son côté à trouver des modes de sanctions qui amènent massivement ceux qui les reçoivent de sortir de leurs pratiques délinquantes.